

# Newsletter n°61

Octobre, novembre, décembre 2016



## Commémoration du 62<sup>ème</sup> anniversaire du déclenchement de la révolution algérienne



Remplies de l'espoir d'une vie meilleure pour édifier une société où règnent la liberté, la justice et l'équité pour tous, nombreuses sont les familles de disparus qui ont contribué à la lutte pour l'indépendance de l'Algérie. C'est pourquoi, tous les ans à la date anniversaire du déclenchement de la révolution algérienne, le 1<sup>er</sup> novembre 1954,

SOS Disparus et le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA), appellent à un rassemblement devant la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH). Par ce rassemblement, les familles rappellent que la majorité des familles sont des Moudjahidate et des Moudjahidin. Elles réclament aujourd'hui de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches disparus, ainsi que le droit à la Vérité et à la Justice à travers des demandes d'enquêtes et des plaintes auprès de la justice, mais en vain.

Le rassemblement n'a finalement pas pu se tenir devant la CNCPPDH comme prévu. En effet, les forces de l'ordre avaient dès le matin encerclé tout le quartier et à chaque apparition d'une mère ou d'un proche de disparu, les policiers les reconnaissaient rapidement et les pourchassaient. Les manifestants ont été obligés de se rabattre sur le lieu du rassemblement hebdomadaire du mercredi.

## Radio des Sans Voix

Lancée en juin 2016, Radio des Sans Voix, la radio en ligne du CFDA a été très bien accueillie par les auditeurs. Son audimat ne cesse d'augmenter, malgré les obstacles rencontrés. Elle a en effet été interdite en Algérie peu de temps après son lancement.



Il est possible d'y accéder de n'importe quel pays au monde, excepté d'Algérie. Contacté par le site d'information en ligne TSA, le responsable de la communication au sein du Ministère de la communication a répondu que « Tout ce qui est clandestin et tout ce qui n'est pas autorisé n'a pas droit de cité en Algérie ».

Ne se laissant pas abattre, l'équipe du CFDA a cherché les moyens les plus efficaces afin que les algériens puissent tout de même accéder à la radio. Les émissions sont désormais mises à disposition sur Youtube ce qui permet de contourner l'interdiction et de pouvoir écouter la radio depuis l'Algérie. 15% des écoutes viennent ainsi d'Algérie. Avoir réussi à intéresser les algériens au contenu de notre radio en ligne malgré les difficultés représente une grande victoire.



La radio diffuse 5 émissions par semaine ainsi qu'une revue de presse mensuelle. L'équipe a réalisé plusieurs reportages sur des thèmes marquants de l'histoire algérienne comme la commémoration des événements du 5 octobre 1988, la rafle du 17 octobre 1961, le déclenchement de la guerre de libération nationale le 1<sup>er</sup> novembre 1954, ainsi que sur des sujets internationaux. Des témoignages de familles de disparu(e)s et des portraits de figures marquantes de la lutte pour les droits de l'Homme ont également été diffusés. L'émission la plus écoutée est l'émission « N'oublions pas » qui se concentre sur les témoignages des victimes des années 90.

## Anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : violences policières lors du rassemblement des familles devant la CNCPPDH



A l'occasion du 68<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme le 10 décembre, le CFDA et SOS Disparus ont organisé un rassemblement devant la CNCPPDH. Le rassemblement a été violemment dispersé par les forces de l'ordre. Un important dispositif policier avait déjà été déployé autour de la CNCPPDH bien avant l'arrivée des familles de disparu(e)s. De nombreuses arrestations ont eu lieu, visant aussi bien les familles que les militants des droits de l'Homme venus les soutenir.

SOS Disparus et le CFDA ont publié un communiqué dans lequel ils condamnent « cet usage de la violence » et déplorent qu'« en cette **journée internationale des droits de l'Homme** des personnes âgées et malades soient malmenées par la police et se retrouvent au commissariat de police alors que leur seule revendication est **Vérité et Justice** ».

SOS Disparus et le CFDA rappellent également que l'Algérie a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont les articles 19 et 21 consacrent le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique, et qu'elle se doit de les respecter.

### ***Mission de plaidoyer à l'occasion de la parution du rapport alternatif sur la situation des droits de l'Homme en Algérie en vue de l'Examen Périodique Universel***

Avec le soutien du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), 5 associations algériennes se sont réunies pour rédiger un rapport alternatif en vue de l'examen périodique universel de l'Algérie prévu pour mai 2017. Le rapport n'a pas été publié en tant que tel mais il a été transmis au secrétariat du Conseil des droits de l'Homme.

Afin de présenter ce rapport, des missions de plaidoyer ont été organisées par le REMDH sur la situation des droits de l'Homme en Algérie. La première mission de plaidoyer qui regroupait 5 représentants des associations algériennes ayant participées à la rédaction du rapport alternatif, a eu lieu en octobre à Paris, Bruxelles et Tunis, puis à Oslo en décembre.

A Tunis, la mission a plutôt pris la forme d'un petit séminaire de formation qui a réuni des représentants d'associations venus du Maroc, de l'Algérie et de Tunisie. Après la présentation de leurs rapports respectifs, les participants ont également pris part à des ateliers sur l'intégration du genre dans le travail des organisations des droits de l'Homme et sur les stratégies de plaidoyer, ainsi qu'à une formation sur le plaidoyer. Au cours de l'atelier sur le plaidoyer, les participants du groupe Algérie ont notamment convenu d'organiser des rencontres avec les ambassades de différents pays (France, Belgique, Royaume Uni, Allemagne, Norvège), ainsi qu'une conférence de presse pour présenter le rapport.

Les missions de plaidoyer quant à elles, se sont organisées autour de rencontres avec différents responsables, personnalités politiques, des députés, etc durant lesquelles les participants ont

présenté leur organisation ainsi qu'un des thèmes inclus dans le rapport alternatif. A Bruxelles, les membres de la délégation ont ainsi rencontré des membres des institutions européennes et une représentante du Ministère belge des affaires étrangères. A Paris, ils se sont entretenus avec le rédacteur Algérie du Ministère français des affaires étrangères. Enfin à Oslo, la délégation a rencontré plusieurs personnes parmi lesquelles des représentants de l'organisation des étudiants et des universitaires pour la solidarité internationale et du syndicat norvégien des étudiants, la directrice exécutive du Norwegian Human Rights Fund et la conseillère chargée de l'Algérie au sein du Ministère norvégien des affaires étrangères. Ces différents interlocuteurs se sont montrés très intéressés par le travail du CFDA, notamment sur la question de la lutte contre l'impunité.

### **Brèves**

#### ***Journée mondiale contre la peine de mort***

Chaque année, le 10 octobre, est célébrée dans de nombreux pays la journée mondiale contre la peine de mort. A cette occasion, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) a organisé le 8 octobre dernier une conférence-débat en présence d'avocats et de militants des droits de l'Homme. Au cours de cette conférence, elle a réitéré ses positions en faveur de l'abolition totale de la peine de mort en Algérie. Amnesty International Algérie a également organisé une conférence-débat dans ses locaux à Alger. Ces deux événements ont accueilli de nombreux participants parmi lesquels des représentants de l'association SOS Disparus.

Le débat sur la levée du moratoire sur la peine de mort et son application dans les cas de crimes à l'égard des enfants est de plus en plus présent dans la société algérienne en raison de la multiplication des enlèvements et assassinats d'enfants et de leur médiatisation.

## ***Rencontre à Alger avec des représentants de l'Union Européenne***

Le 2 novembre 2016 a eu lieu à Alger une rencontre entre une vingtaine d'associations et des représentants de la délégation Maghreb du Parlement Européen en visite en Algérie. Les participants ont présenté les problèmes rencontrés mais le débat s'est surtout porté sur la loi sur les associations et ses conséquences. Le CFDA était représenté par Nassera Dutour, porte-parole de l'association.

## ***Participation à des conférences débats organisées par l'association Djazairouna***

A l'occasion des journées de la mémoire, l'association des victimes des années 1990 « Djazairouna » a organisé des projections-débats le 1<sup>er</sup> novembre 2016 à Alger et une conférence débat le 2 novembre à Blida. Les films diffusés étaient « L'héroïne » de Cherif Agoune, « Mémoire de scènes » d'Abd Arahim Laaloui et « El Manara » de BelkacemHadjad. Chaque film a été suivi d'un débat avec le réalisateur. Des représentants de SOS Disparus ont participé à ces événements qui ont été couverts par Radio des sans voix.

## **Communiqués de Presse**

---

**Rassemblement des familles de disparu(e)s réprimé le 10 décembre, journée internationale des droits de l'Homme**

10 décembre 2016

<http://bit.ly/2l0n81E>

## **Revue de Presse**

---

**Octobre 2016**

<http://bit.ly/2lGVA07>

**Novembre 2016**

<http://bit.ly/2l01Kt8>

**Décembre 2016**

<http://bit.ly/2l7rGFW>

## **Contacts**

---

Email : [cfda@disparus-algerie.org](mailto:cfda@disparus-algerie.org)

Site : [www.algerie-disparus.org](http://www.algerie-disparus.org)

Phone : 0033 (0)1 43 44 87 82



[Notre page](#)



[Notre Mémorial Virtuel](#)